

Départements 75, 78, 92, 93, 94, 95

TRANSFERT D'UN ÉTABLISSEMENT SECONDAIRE

Formulaire

- Formulaire de déclaration de modification d'une entreprise (P2).

Pièces justificatives

POUR L'ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT

- En cas d'achat d'un fonds de commerce¹

- 1 copie de l'acte d'achat portant mention de l'enregistrement² auprès des impôts **et**, si l'acte ne comporte pas le droit au bail, 1 copie du justificatif du local.
- 1 copie de l'attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou 1 exemplaire du journal d'annonces légales ayant publié l'avis.
- Si un avis a été publié au BODACC, 1 copie de l'avis ou de la facture.

- En cas de location-gérance ou gérance-mandat d'un fonds de commerce

- 1 copie du contrat de location-gérance ou de gérance-mandat portant mention de l'enregistrement auprès des impôts si le contrat est à durée indéterminée **et**, si l'acte ne comporte pas le droit au bail, 1 copie du justificatif du local.
- 1 copie de l'attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou 1 exemplaire du journal d'annonces légales ayant publié l'avis.

- En cas de donation ou de dévolution successorale d'un fonds de commerce

- En cas de donation : 1 copie de l'acte de donation **et**, si l'acte ne comporte pas le droit au bail, 1 copie du justificatif du local.
- En cas de dévolution successorale : 1 copie de l'acte de notoriété ou 1 copie de l'acte d'inventaire **et**, si l'acte ne comporte pas le droit au bail, 1 copie du justificatif du local.

AUTRES PIÈCES

- S'il s'agit du premier établissement ouvert dans le département

- 1 extrait K-bis original de l'immatriculation principale datant de moins de 3 mois, sauf pour le 78.

- En cas d'exercice d'une activité réglementée pour le RCS

- En fonction de l'activité, 1 copie ou 1 original de l'autorisation ou de la déclaration préalable³ mise à jour.

¹ En cas d'attribution par voie de partage ou de licitation, remplacer acte d'achat par acte d'attribution (enregistrement auprès des impôts non obligatoire).

² Sauf si l'acte est établi par un notaire ; dans ce cas, l'enregistrement peut avoir lieu après la formalité au CFE.

³ Consulter votre CFE ou le site www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/formalites/activites-reglementees-rcs.

Départements 75, 78, 92, 93, 94, 95

- **En cas de signature du formulaire par une autre personne que l'exploitant**

- ❑ 1 original du pouvoir nominatif signé par l'exploitant.
 - **Pour le 93 uniquement**, ajouter 1 justificatif de l'identité du bénéficiaire du pouvoir (copie de la pièce d'identité en cours de validité pour une personne physique ou copie d'un extrait K-bis de moins de 3 mois pour une société).

Pour vous aider à préparer votre dossier (formulaire, modèles de document, tarif...), rendez-vous sur notre site à l'adresse <https://www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/formalites>